

Lettre de mission

Établie conformément à l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF

La présente lettre de mission a pour objet de confirmer nos entretiens, de définir et de contractualiser les conditions de nos prestations. Elle est établie en double exemplaire et signée par les deux parties.

LES PARTIES

LE CABINET

Onyx Capital SARL, exerçant sous la marque **Avalone** — Conseil en gestion de patrimoine.

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 5 rue du Languedoc, 68170 Rixheim, immatriculée au RCS de Mulhouse sous le numéro 942 488 016.

Représentée par son gérant, **Florent Mirbey**.

N° de TVA intracommunautaire : [À COMPLÉTER — n° TVA intracom] — Téléphone : [À COMPLÉTER — téléphone professionnel] — Courriel : [À COMPLÉTER — adresse e-mail professionnelle] — Site : avalone-patrimoine.com

Conseiller en Investissements Financiers (CIF), adhérent de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) sous le n° [À COMPLÉTER — n° CIF (E00...)], immatriculé à l'ORIAS sous le n° [À COMPLÉTER — n° ORIAS] (www.orias.fr).

ET

Le client :

Nom, prénom : • Né(e) à le/...../.....

Adresse :

Situation familiale / régime matrimonial :

(Co-titulaire éventuel) Nom, prénom : • Né(e) à le/...../.....

Ci-après dénommé « le Client ».

PRÉAMBULE

La présente lettre de mission fait suite à notre entretien découverte du/...../..... au cours duquel vous nous avez fait part de vos objectifs patrimoniaux. Elle a pour objet de confirmer ces objectifs et leur hiérarchie, de définir la nature et l'étendue de nos prestations, ainsi que leurs modalités de rémunération.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Elle s'inscrit dans le cadre de l'activité de Conseiller en Investissements Financiers et répond aux obligations de l'article 325-6 du RGAMF. Le Client reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation (art. 325-3 et 325-5 du RGAMF).

OBJECTIFS DU CLIENT (hiérarchisés)

1.
2.
3.

NATURE ET MODALITÉS DE LA PRESTATION

La mission confiée au cabinet comprend, selon le périmètre convenu :

- l'établissement d'un bilan / audit patrimonial (situation, objectifs, leviers et risques) ;
- la formulation de recommandations écrites, chiffrées et hiérarchisées ;

- le cas échéant, l'accompagnement à la mise en œuvre et le suivi périodique.

Qualification du Client : ☐ Non professionnel ☐ Professionnel ☐ Averti ☐ Non averti.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ (ESG)

Le Client indique sa sensibilité aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : ☐ souhaite les intégrer ☐ ne souhaite pas les intégrer. Proportion minimale d'investissement durable souhaitée : %.

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

La rémunération du cabinet au titre de la présente mission est la suivante :

Honoraires de conseil : € TTC (audit patrimonial : 250 € TTC ; tarif horaire : **[À COMPLÉTER — tarif horaire]**). Le cas échéant, rétrocessions de commissions des partenaires, communiquées avant toute souscription. Lorsqu'une prestation d'intermédiation suit le conseil, les modalités de rémunération correspondantes vous sont détaillées.

INFORMATION, DURÉE ET RÉSILIATION

Le cabinet rend compte de son activité et actualise, lorsque la relation est durable, les informations recueillies. La mission prend effet à sa signature pour la durée convenue ; chaque partie peut y mettre fin dans les conditions de droit commun, les prestations engagées restant dues.

Fait à, le / /, en deux exemplaires.

Le cabinet — Avalone / Onyx Capital SARL
Florent Mirbey, gérant

Le Client (« Lu et approuvé »)

Signature :

Signature :

Modèle Avalone — la lettre de mission doit être conforme au modèle type de l'ANACOFI (art. 325-6). À faire valider par la conformité et à compléter avant remise à un client.